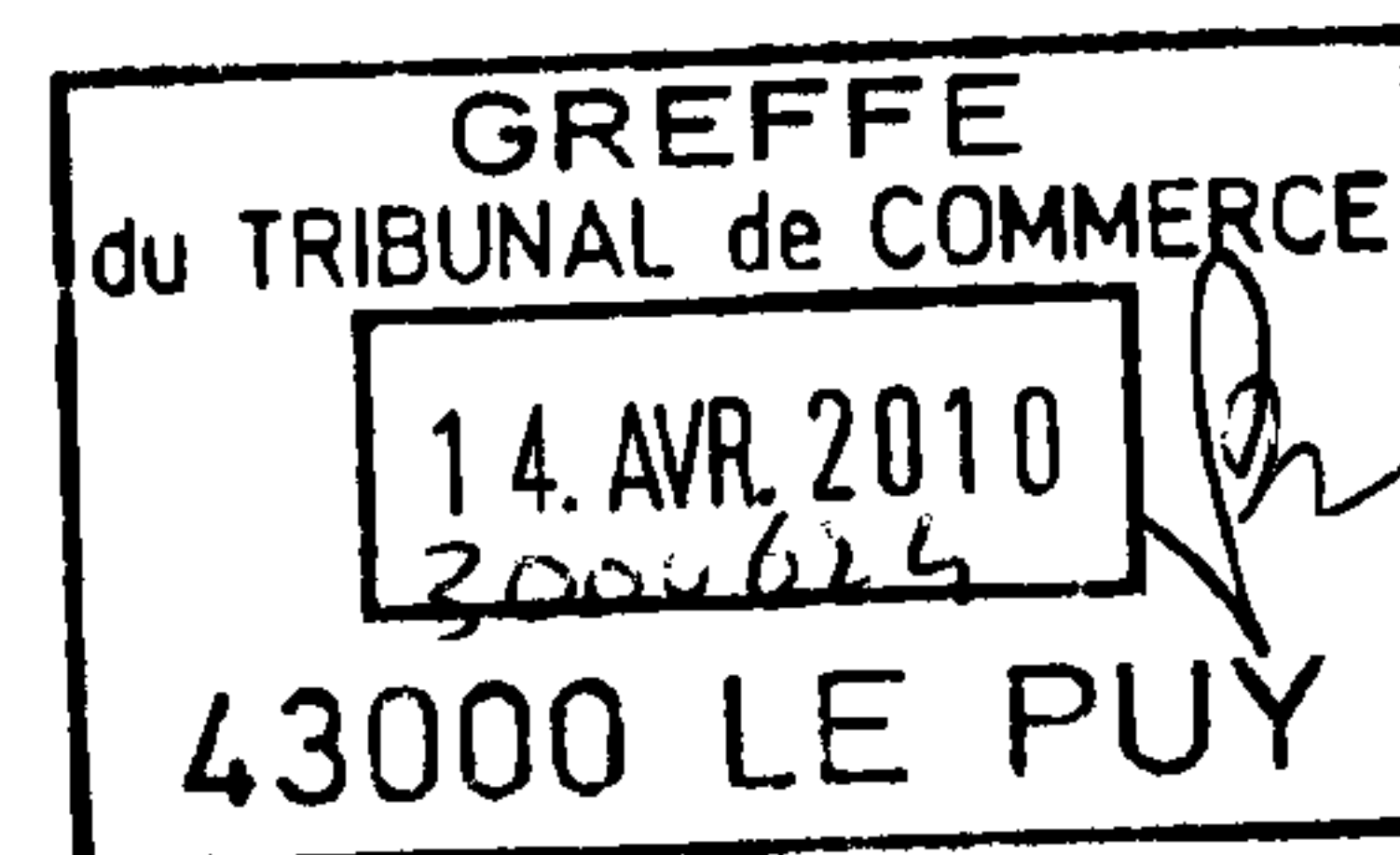




**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« DIPROMA » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

« DIPROMA »

Société à responsabilité limitée au capital de 51 800 €

Siège social : SAINT-JUST-MALMONT (43240)

6 rue de la Chamarèche

RCS 302 639 117 LE PUY EN VELAY

Valérie LAYES

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

5, rue Simone de Beauvoir

42 270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

E-mail : accueil@cabinet-layes.experts-comptables.fr

Tél. 04.77.33.44.02

Fax. 04.77.38.55.54

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« DIPROMA » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

« DIPROMA »

Société à responsabilité limitée au capital de 51 800 €

Siège social : SAINT-JUST-MALMONT (43240)

6 rue de la Chamarèche

RCS 302 639 117 LE PUY EN VELAY

Madame et Monsieur les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay en date du 18 mars 2010, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Saint-Priest-en-Jarez,
Le 12 avril 2010



Valérie LAYES
Commissaire à la transformation